

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

8 1062

Objet

VOUTES DU PORT : PROJET
TECHNIQUE DE RÉAMÉNAGE-
MENT DES VOUTES ET DU
QUAI AMIRAL MEYER

DATE DE CONVOCATION

18 MAI 1981

DATE D'AFFICHAGE

18 MAI 1981

Nombre de conseillers
en exercice 27
Nombre de présents 22
Nombre de votants 25

POUR : 24
ABSTENTION : 1

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

SOUS-PRÉFECTURE

- 1. JUIN 1981

ROCHEFORT-S-MER (Châ-Mme)

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT UN

le LUNDI VINGT CINQ MAI

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M Pierre LIS, MAIRE

Etaient présents : MM. LIS, FABER, Melle FOUCHÉ, MM. BOUTET, LACHAUD, BOUCHET, DUFOUR, BUJARD, COLLE, POUMAILLOUX, TETARD, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, BOISARD, PAPEAU, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, PELLETIER, TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. CABAL par M. LIS
Mme TACQUET par M. BUJARD
M. GUICHAOUA par M. PAPEAU

Absents : MM. POUGET - VIAUD -

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Au cours de l'année écoulée, il avait été envisagé de procéder à un réaménagement général des voutes et du Quai Amiral MEYER. Ce projet, qui n'avait pas reçu l'accord des occupants actuels a été abandonné et il avait été convenu de dresser, après concertation avec ces mêmes utilisateurs, un nouveau projet.

Par délibération en date du 3 Avril 1981, le Conseil Municipal décidait de faire procéder dans les meilleurs délais au réaménagement de cette partie de notre port.

Un nouveau projet était présenté le 4 Mai écoulé aux occupants actuels qui à l'unanimité, émettaient un avis FAVORABLE.

Il vous est donc aujourd'hui proposé d'approuver l'économie d'ensemble de ce nouveau projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL



Vu l'exposé du rapporteur,

DECIDE :

- d'approuver le projet de réaménagement des voutes et du Quai Amiral MEYER, selon les plans indicatifs joints à la présente délibération, plans qui seront affinés lors des demandes de permis de construire afin de les adapter le plus exactement possible à chacune des activités à installer dans ce secteur.

- souhaite que sa réalisation intervienne dans les délais les meilleurs sans gêner le commerce durant les mois d'été.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au Registre M. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

Pierre LIS.


Délibération exécutoire en application
de l'art .L. 131.21 du Code des Communes
SOUS Préfecture Rochefort s/Mer le 1er Juin 1981

POUR COPIE CONFORME
MAIRIE DEROYAN, le 25 JUIN 1981

PR le Maire
Le Premier Adjoint,

J.P. FABER


DELIBERATION
DEPOSEE LE:
-1. JUIN 1981
SOUS-PREFECTURE
de ROCHEFORT